

Convention de partenariat Institut français, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole

Objet : Procès-verbal de la commission du 7 avril 2025

I- Présentation du programme Institut français + Mairie de Toulouse + Toulouse Métropole

L'Institut français, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont conclu une convention d'une durée de 3 ans pour la période 2024-2026 pour accompagner des projets émanant directement d'acteurs et opérateurs culturels et artistiques du territoire toulousain et s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture au monde.

II- Orientations retenues pour la période 2023-2025

Le partenariat accompagne des projets entrant dans les axes ci-dessous :

- **La culture scientifique, technique et industrielle** : développer les actions internationales des structures et opérateurs du territoire toulousain en lien avec le réseau culturel français et ses partenaires. Ces projets pourront prendre différentes formes : débats d'idées, conférences, rencontres professionnelles, expositions... ;
- **Le cirque** : structuration et développement à l'international de la filière circassienne toulousaine.
- **Renforcement sur le versant international des manifestations et temps forts mis en œuvre par l'un ou l'autre des partenaires.**

III- Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité retenus sont les suivants :

Pour les porteurs de projet :

- . Capacité à porter le projet (motivation, sérieux, crédibilité, expérience, formation, ingénierie de montage de projet...) ;

- . Capacité à financer le projet à l'international (trésorerie disponible et suffisante, capacité à mobiliser des aides publiques et privées, implication financière des partenaires étrangers) ;
- . Proposition d'une haute qualité de pratique ;
- . Implication sur le territoire toulousain et action culturelle en direction des publics ;
- . Reconnaissance par les acteurs culturels professionnels (locaux, régionaux et nationaux) et intégration dans un ou des réseau(x) professionnel(s).

Pour les formats de projet :

- . Projet de diffusion : dans une logique de responsabilité environnementale, les mobilités doivent être pensées pour occasionner des rencontres professionnelles et des échanges avec les publics locaux. Les actions basées sur de la réciprocité, s'inscrivant dans la durée et porteuses de développement pour le porteur de projet sont privilégiées ;
- . Collaborations entre équipes / structures culturelles et artistiques de la MAIRIE DE TOULOUSE et TOULOUSE METROPOLE et équipes / structures culturelles et artistiques étrangères : ces projets (co-crétions, transmission, résidences, etc.) s'inscrivent dans une perspective d'échange et de structuration ou de pérennisation de liens à l'international ;
- . Mise en place ou accompagnement de temps forts : sont ciblés les événements qui offrent une visibilité maximale aux intervenants et équipes invités et qui mobilisent professionnels et programmeurs étrangers lors de moments spécifiques (inaugurations, rendez-vous précis tout au long de la manifestation, etc.). Une attention particulière est accordée aux événements prescripteurs, c'est-à-dire offrant une grande visibilité et facilitant les mises en réseau que ce soit à Toulouse ou à l'international ;
- . Lien avec le réseau culturel extérieur français : les porteurs de projets devront avoir informé le service culturel de l'Ambassade de France ou l'Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s).

Priorités géographiques :

- . Les priorités géographiques de l'Institut français consignées dans son Contrat d'Objectif et de Performance ;
- . Les priorités de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole :
 - Jumelages et accords de coopération de la Mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole : Atlanta, Barcelone, Casablanca, Chongqing, Düsseldorf, Elche, Hambourg, Hanoi, Kyiv, Montréal, Oslo, Ramallah, Saint-Louis, Saragosse, Séville, Tel Aviv, Tunis.
 - Ainsi que les villes de Québec, Salvador de Bahia, Cape Town.

Par ailleurs, la prise en compte dans le projet des grands enjeux contemporains sera intégrée à l'analyse du dossier :

- . les droits culturels ;
- . l'égalité des genres ;
- . la promotion des valeurs d'émancipation et de développement respectueuses des identités ;
- . la participation citoyenne ;
- . la défense des valeurs républicaines ;
- . la question environnementale, tant dans la prise en compte de ce sujet dans les projets soutenus que dans les thématiques ou propos des projets.

IV- Composition du jury

Présidence de la commission : la présidente de l'Institut français, le Maire de Toulouse (et Président de Toulouse Métropole), représentés par :

Institut français :

- . Claire Magnac, Responsable du pôle Partenariats avec les collectivités territoriales – Direction Coopérations et Dialogues avec les sociétés ;
- . Justine Marcienne, Cheffe de projet, pôle Partenariats avec les collectivités territoriales – Direction Coopérations et Dialogues avec les sociétés.

Mairie de Toulouse / Toulouse Métropole :

- . Guillaume Ajavon, Chargé de développement culturel international, Direction du Développement Culturel, Direction Générale Culture

La Présidence est assurée par Claire Magnac.

Le secrétariat est assuré par Justine Marcienne.

Le jury s'est réuni le 7 avril 2025.

V- État des lieux des dossiers

1 projet a été déposé pour un montant total de 10 000€.

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **AME - Amériques : 1 projet ;**
- Zone **ANMO - Afrique du Nord et Moyen-Orient : 0 projet ;**
- Zone **AO - Asie et Océanie : 0 projet ;**
- Zone **DAOI - Afrique et Océan indien : 0 projet ;**
- Zone **DUE - Union européenne : 1 projet ;**
- Zone **EUC - Europe continentale : 0 projet.**

* Le projet est situé sur deux zones (AME et DUE).

La **répartition thématique** est la suivante :

- axe culture scientifique, technique et industrielle : **0 projet ;**
- axe cirque : **0 projet ;**
- axe renforcement sur le versant international des manifestations et temps forts mis en œuvre par l'un ou l'autre des partenaires : **1 projet.**

VI- Synthèse des débats

Le dossier étudié se tiendra dans le cadre de la Saison France-Brésil, le projet visant à renforcer la programmation de la Saison sur le territoire toulousain en lien avec les diasporas brésiliennes.

VII- Décision de la commission

1 projet sera soutenu par la convention pour un montant total de **10 000 euros.**

La **répartition géographique** est la suivante :

- Zone **AME - Amériques : 1 projet ;**
- Zone **ANMO - Afrique du Nord et Moyen-Orient : 0 projet ;**
- Zone **AO - Asie et Océanie : 0 projet ;**

- Zone **DAOI - Afrique et Océan indien** : **0 projet** ;
- Zone **DUE - Union européenne** : **1 projet** ;
- Zone **EUC - Europe continentale** : **0 projet**.

* Le projet est situé sur deux zones (AME et DUE).

La **répartition thématique** est la suivante :

- axe culture scientifique, technique et industrielle : **0 projet** ;
- axe cirque : **0 projet** ;
- axe renforcement sur le versant international des manifestations et temps forts mis en œuvre par l'un ou l'autre des partenaires : **1 projet**.

Le projet soutenu est le suivant :

Zone	Thématique	Pays	Intitulé des projets	Bénéficiaire	Montant du soutien IF en €
AME / DUE	Renforcement sur le versant international des manifestations et temps forts mis en œuvre par l'un ou l'autre des partenaires	France, Brésil	Festa Tudo Bem	Samba Résille	10 000 €

Claire Magnac
Responsable de pôle – Institut français
Présidente de la commission



Justine Marcienne
Cheffe de projet - Institut français
Secrétaire de séance



Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire Général
Institut français

Thomas HANNEBIQUE
Secrétaire général


40-42 rue de la Folie Regnault
75011 Paris

Paris, le 7 avril